
États financiers non consolidés Hôpital Montfort

31 mars 2020

Responsabilités de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
État non consolidé de la situation financière	5
État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds	6
État non consolidé des pertes de réévaluation cumulées – fonds d'opération	7
État non consolidé des résultats	8
État non consolidé des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-25

Responsabilités de la direction

Le 5 juin 2020

La direction de l'Hôpital est responsable des états financiers non consolidés, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers non consolidés exposent fidèlement la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2020, ainsi que l'évolution des soldes de fonds les pertes de réévaluation, les résultats de ses activités et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Hôpital sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers non consolidés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'Hôpital s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers non consolidés. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers non consolidés principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'Association de l'Hôpital Montfort. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers non consolidés.



Dr. Bernard Leduc
Président-directeur général

5 juin 2020



Mélanie Dubé

Vice-présidente, Performance, Services généraux et chef de la direction financière

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
l'Hôpital Montfort

Rapport sur les états financiers non consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de l'Hôpital Montfort, qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et les états non consolidés de l'évolution des soldes de fonds, des pertes de réévaluation cumulées, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Hôpital Montfort au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Hôpital Montfort conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

L'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2019 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des pertes de réévaluation cumulées et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ont été audités par un autre auditeur qui a émis une opinion sans réserve le 30 mai 2019.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital Montfort à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital Montfort ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital Montfort.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital Montfort;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital Montfort à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Hôpital Montfort à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Tel qu'il est exigé par la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, les principes comptables contenus dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 2.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 5 juin 2020

Hôpital Montfort
État non consolidé de la situation financière
au 31 mars 2020

	Notes	Fonds d'opération \$	Fonds de réserves pour immobilisations \$	2020 Total \$	2019 Total \$
Actif					
À court terme					
Encaisse		24 104 398	3 459 576	27 563 974	25 723 281
Débiteurs	3	16 971 932	—	16 971 932	26 881 125
Stocks		1 328 207	—	1 328 207	1 317 429
Frais payés d'avance		2 994 876	—	2 994 876	2 561 794
Tranche échéant à court terme des placements	4	3 267 133	29 168 967	32 436 100	11 230 145
Avances interfonds, sans intérêt	11	10 726 688	(10 726 688)	—	—
		59 393 234	21 901 855	81 295 089	67 713 774
Placements	4	1 658 899	19 815 484	21 474 383	39 237 794
Immobilisations	5	196 777 487	—	196 777 487	193 515 748
Actifs incorporels	6	10 041 883	—	10 041 883	6 329 531
		208 478 269	19 815 484	228 293 753	239 083 073
		267 871 503	41 717 339	309 588 842	306 796 847
Passif					
À court terme					
Créditeurs et frais courus	8	33 188 601	—	33 188 601	27 498 560
Produits reportés		730 224	—	730 224	543 762
		33 918 825	—	33 918 825	28 210 799
Retenue de garantie		594 051	—	594 051	168 477
Passif au titre des prestations constituées	9	10 685 339	—	10 685 339	9 905 939
Apports reportés afférents aux immobilisations	10	155 648 109	—	155 648 109	158 130 689
		166 927 499	—	166 927 499	168 036 628
		200 846 324	—	200 846 324	196 247 427
Engagements contractuels et éventualités	16 et 17				
Solde de fonds					
Fonds d'opération		67 156 422	—	67 156 422	60 360 524
Fonds de réserves pour immobilisations					
Part locale des coûts de cycle de vie des édifices		—	37 129 475	37 129 475	41 425 437
Projets de transformation		—	4 587 864	4 587 864	8 814 941
		67 156 422	41 717 339	108 873 761	110 600 902
Pertes de réévaluation cumulées		(131 243)	—	(131 243)	(51 482)
		67 025 179	41 717 339	108 742 518	110 549 420
		267 871 503	41 717 339	309 588 842	306 796 847

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Approuvé au nom du conseil

 Administrateur

 Administrateur

Hôpital Montfort**État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds**

Exercice terminé le 31 mars 2020

		Fonds de réserves pour immobilisations				
		Part locale des coûts de				
		Fonds d'opération	cycle de vie des édifices	Projets de transformation	2020 Total	2019 Total
Note		\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds						
	Solde au début de l'exercice	60 360 524	41 425 437	8 814 941	110 600 902	108 123 853
	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 749 145)	843 799	178 205	(1 727 141)	2 477 049
11	Virement interfonds	9 545 043	(5 139 761)	(4 405 282)	—	—
	Solde à la fin de l'exercice	67 156 422	37 129 475	4 587 864	108 873 761	110 600 902

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort

État non consolidé des pertes de réévaluation cumulées – fonds d'opération

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	Total	Total
	\$	\$
Pertes de réévaluation cumulées au début de l'exercice	(51 482)	(44 253)
Pertes non réalisées sur les placements	(79 761)	(7 229)
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice	(131 243)	(51 482)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort
État non consolidé des résultats
 Exercice terminé le 31 mars 2020

Notes	Fonds d'opération \$	Fonds de réserves pour immobilisations \$	2020 Total \$	2019 Total \$
Produits				
	172 253 164	—	172 253 164	159 019 753
	40 832 444	—	40 832 444	38 394 493
	4 536 839	—	4 536 839	11 951 737
	3 753 495	—	3 753 495	3 575 953
	3 192 707	—	3 192 707	3 273 453
	302 676	1 053 238	1 355 914	1 521 923
10	7 333 255	—	7 333 255	7 426 011
	232 204 580	1 053 238	233 257 818	225 163 323
Charges				
	107 579 024	—	107 579 024	101 582 354
	32 649 832	—	32 649 832	29 995 872
12	40 289 081	31 234	40 320 315	39 036 128
	21 931 087	—	21 931 087	19 781 033
	11 584 123	—	11 584 123	11 257 403
	4 192 303	—	4 192 303	3 921 560
	3 797 110	—	3 797 110	3 575 953
	11 982 751	—	11 982 751	11 691 962
	948 415	—	948 415	1 844 009
	234 953 725	31 234	234 984 959	222 686 274
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges				
	(2 749 145)	1 022 004	(1 727 141)	2 477 049

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Hôpital Montfort
État non consolidé des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 mars 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(1 727 141)	2 477 049
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations		11 982 751	11 691 962
Amortissement des actifs incorporels		948 415	1 844 009
Amortissement des apports afférents aux immobilisations		(7 333 255)	(7 426 011)
Amortissement des primes/escomptes sur les placements		466 895	226 511
Gains (pertes) non réalisés sur les placements		48 253	(249)
Perte sur radiation d'immobilisations		—	7 279
Perte actuarielle nette		779 400	955 896
		5 165 318	9 776 446
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	13	11 404 888	(17 567 555)
		16 570 206	(7 791 109)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisation corporelles		(11 307 542)	(5 992 748)
Acquisition d'actifs incorporels		(4 660 767)	(2 982 588)
		(15 968 309)	(8 975 336)
Activité de placement			
Acquisition de placements		(7 037 886)	(1 512 696)
Cession de placements		3 000 433	7 393 653
		(4 037 453)	5 880 957
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	10	4 850 675	10 956 550
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 415 119	71 062
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		25 723 281	25 652 219
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		27 138 400	25 723 281

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

1. Statut et nature des activités

L'Hôpital Montfort (l'Hôpital) est une personne morale sans capital-actions à but non lucratif, constituée le 15 juillet 1969 en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, dédiée aux soins des patients, à l'éducation des professionnels de la santé et au progrès de la science médicale. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers non consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'Hôpital a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP-4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les états financiers non consolidés tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Entités contrôlées

L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres du conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration de l'Hôpital. De plus, l'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut du savoir Montfort en tant que membre unique de l'Institut. L'Institut a également une obligation de reddition de comptes auprès du conseil d'administration de l'Hôpital. Les données financières de ces entités ne sont pas consolidées dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital, mais sont fournies à la note 14.

Comptabilité par fonds

L'Hôpital utilise la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses activités, soit le Fonds d'opération pour ses opérations quotidiennes et le Fonds de réserves pour immobilisations. Ce dernier comprend la Réserve « Part locale des coûts de cycle de vie des édifices » qui servira à financer l'acquisition future des immobilisations et la Réserve « Projets de transformation » qui servira à financer des projets de nature capitale d'envergure prévus au cours des prochaines années.

Instruments financiers

L'Hôpital évalue ses actifs et ses passifs financiers de la façon suivante :

Encaisse

L'encaisse est évaluée à la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Placements

Les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Ces placements peuvent être vendus à la suite des fluctuations de marché ou encore pour combler un besoin de liquidité de l'Hôpital ou autre. Les justes valeurs des placements et la hiérarchie de ces justes valeurs sont présentées à la note 4. Elles sont établies en fonction des cours de marché et de techniques d'évaluation fondées sur des données observables.

Les autres placements sont évalués au coût après amortissement de la prime ou escompte, le cas échéant.

Passifs financiers

Les créiteurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la juste valeur des investissements, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et la valeur du passif au titre des prestations constituées. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Apports reçus sous forme de services

L'Hôpital comptabilise les apports importants reçus sous forme de services à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'Hôpital à défaut d'un apport.

Un nombre important de bénévoles consacrent de nombreuses heures à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de leurs apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode de report pour comptabiliser les apports, y compris les allocations du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (RLISS).

En vertu de la Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local, l'Hôpital reçoit son financement principalement du RLISS. Les allocations sont conclues dans une entente de responsabilisation des services hospitaliers négociée par l'entremise de mécanismes établis par le RLISS et le ministère de la Santé de l'Ontario et le ministère des Soins de longue durée de l'Ontario. Les allocations sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles s'appliquent lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les allocations approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une allocation vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes du RLISS. Le montant final des produits d'exploitation constatés est approuvé de manière définitive lorsque le RLISS examine les rapports financiers et les statistiques de l'Hôpital pour l'exercice. Tout rajustement potentiel découlant de l'examen du RLISS est constaté dans la période où le rajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant du régime d'assurance-maladie provincial, d'autres régimes ou de services, présentés sous les rubriques « Services aux patients » et « Suppléments pour chambres et quote-part des patients », sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les gains et pertes non réalisés sur les placements évalués à la juste valeur sont comptabilisés à l'état non consolidé des pertes de réévaluation cumulées.

Les autres produits de placement sont constatés lorsqu'ils sont réalisés et deviennent exigibles.

Les apports afférents aux immobilisations reçus par l'Hôpital sont reportés et comptabilisés aux produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré à l'exception de l'inventaire de médicaments qui est évalué selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en apport est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire et la durée indiquée ci-dessous.

Bâtiments	40 ans
Équipement pour l'exploitation des bâtiments	5 à 28 ans
Équipements	3 à 20 ans

Les coûts des projets en cours sont accumulés et transférés à titre d'immobilisations lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

2. Méthodes comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement des logiciels dossier santé électronique (DSE) et de l'horaire électronique est calculé selon la méthode linéaire sur une période de 5 ans.

Les coûts des logiciels en développement sont accumulés et transférés à titre d'actif incorporel lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

Réduction de valeur des immobilisations

L'Hôpital comptabilise en charges dans l'état non consolidé des résultats une réduction de valeur lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Hôpital consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Régimes d'avantages sociaux futurs

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2019. La prochaine évaluation aura lieu le 31 mars 2022.

Pour les fins du calcul du coût de l'exercice, le coût des services passés est constaté à l'état non consolidé des résultats lorsqu'ils sont accordés. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du restant de la carrière active des employés (DMERCA).

L'Hôpital est membre du Régime de pension des Hôpitaux de l'Ontario, un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime de retraite, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. L'Hôpital inclut au titre des charges liées au régime le coût des services rendus de l'exercice, l'amortissement des coûts des services passés et les coûts d'intérêt liés aux futures cotisations de l'employeur au régime pour les services passés des employés.

3. Débiteurs

	0-30 jours	31-90 jours	91 jours +	2020 Total
	\$	\$	\$	\$
Allocations du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain et autres instances gouvernementales de l'Ontario	2 520 451	—	139 995	2 660 446
Services aux patients	2 606 675	3 514 064	4 930 123	11 050 862
Santé Montfort, sans intérêt	1 276 468	693 109	1 079 212	3 048 789
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	258 303	—	—	258 303
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	37 680	30 823	—	68 503
Autres	2 568 902	482 847	493 814	3 545 563
	9 268 479	4 720 843	6 643 144	20 632 466
Provision pour mauvaises créances - services aux patients et autres	—	(7 213)	(3 653 321)	(3 660 534)
	9 268 479	4 713 630	2 989 823	16 971 932

	0-30 jours	31-60 jours	91 jours +	2019 Total
	\$	\$	\$	\$
Allocations du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain et autres instances gouvernementales de l'Ontario	13 782 602	—	70 561	13 853 163
Services aux patients	3 278 862	2 043 485	2 609 283	7 931 630
Santé Montfort, sans intérêt	2 484 657	—	—	2 484 657
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	184 967	206 183	927 820	1 318 970
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	33 300	—	—	33 300
Montfort Renaissance Inc., sans intérêt	16 459	—	—	16 459
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	719	—	—	719
Autres	1 897 413	462 172	562 356	2 921 941
	21 678 979	2 711 840	4 170 020	28 560 839
Provision pour mauvaises créances - services aux patients et autres	(3 291)	(7 724)	(1 668 699)	(1 679 714)
	21 675 688	2 704 116	2 501 321	26 881 125

4. Placements

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état non consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

4. Placements (suite)

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

	2020	2019
	\$	\$
Fonds d'opération		
<i>Placements évalués à la juste valeur</i>		
Institutions financières		
Actions privilégiées – coût : 1 297 427 \$ (1 235 563 \$ en 2019)	1 118 180	1 184 273
<i>Placements évalués au coût après amortissement</i>		
Obligations		
Fédéral, provincial, municipal – juste valeur : 3 775 728 \$ (3 694 542 \$ en 2019)	3 522 575	3 723 845
Intérêts courus – juste valeur : 285 277 \$ (193 742 \$ en 2019)	285 277	193 742
	3 807 852	3 917 587
Tranche échéant à court terme	3 267 133	—
	1 658 899	5 101 860
Fonds de réserves pour immobilisations		
<i>Placements évalués au coût après amortissement</i>		
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : 34 275 128 \$ (25 554 735 \$ en 2019)	34 303 128	25 756 747
Fédéral, provincial and municipal – juste valeur: 14 706 426 \$ (19 331 585 \$ en 2019)	14 363 741	19 262 057
Intérêts courus – juste valeur : 317 582 \$ (347 275 \$ en 2019)	317 582	347 275
	48 984 451	45 366 079
Tranche échéant à court terme	29 168 967	11 230 145
	19 815 484	34 135 934

Les actions privilégiées sont de niveau 1 et les obligations sont de niveau 2. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

Les obligations du Fonds de réserves pour immobilisations et du Fonds d'opération viennent à échéance entre avril 2020 et septembre 2028 et portent des taux de rendement variant entre 1,60 % et 5,18 % (échéance entre avril 2019 et juin 2027 et portent des taux de rendement variant entre 1,60 % et 5,18 % en 2019).

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur nette comptable	2019 Valeur nette comptable
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1,636,611	—	1,636,611	1,636,611
Bâtiments	244,102,801	89,407,619	154,695,182	159,245,259
Équipement pour l'exploitation des bâtiments	39,052,235	28,854,953	10,197,282	9,892,248
Équipement	61,133,578	47,369,585	13,763,993	14,473,469
Projets en cours	16,484,419	—	16,484,419	8,268,161
	362,409,644	165,632,157	196,777,487	193,515,748

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des immobilisations pour une valeur de 15 244 490 \$ (7 797 477 \$ en 2019) et a disposé d'immobilisations de 4 697 193 \$ (6 675 813 \$ en 2019).

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 3 936 948 \$ (1 804 729 \$ en 2019), présentement inclus dans les comptes payables. Comme aucune trésorerie n'a encore été utilisée pour l'achat de ces immobilisations corporelles, les montants ont été soustraits des lignes respectives à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

6. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur nette comptable	2019 Valeur nette comptable
	\$	\$	\$	\$
Logiciels - DES	17,101,766	10,569,334	6,532,432	1,556,869
Horaire Électronique	384,328	51,174	333,154	—
Logiciels en développement	3,176,297	—	3,176,297	4,772,662
	20,662,391	10,620,508	10,041,883	6,329,531

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des actifs incorporels pour une valeur de 6 256 310 \$ (4 126 014 \$ en 2019) et a disposé d'actifs incorporels d'une valeur de 1 595 543 \$ (0 \$ en 2019).

7. Emprunt bancaire

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit autorisée de 3 000 000 \$. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 0,4 %. Aux 31 mars 2020 et 2019, cette marge de crédit est inutilisée.

8. Crédoiteurs et frais courus

	2020	2019
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et déductions à la source	18 566 946	17 428 188
Fournisseurs	12 524 225	7 219 106
Remboursement au Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain et autres instances gouvernementales de l'Ontario	1 970 288	2 532 830
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	—	318 436
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	127 142	—
	33 188 601	27 498 560

9. Passif au titre des prestations constituées

Régime de retraite

L'Hôpital participe au Régime de pension des hôpitaux de l'Ontario (RPHO), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Tous les employés à temps complet doivent obligatoirement adhérer au RPHO. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés occasionnels et à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de l'Hôpital pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, s'élève à 9 046 592 \$ (8 747 081 \$ en 2019).

Avantages postérieurs à l'emploi

L'Hôpital offre également à ses employés des soins de santé, des soins dentaires et des assurances vie et continue de leur offrir ces avantages après leur départ à la retraite. L'obligation liée à ces avantages est basée sur l'évaluation actuarielle datée au 31 mars 2019 et extrapolé pour l'année terminée le 31 mars 2020 (l'obligation liée aux avantages de 2019 est basée sur l'évaluation actuarielle effectuée à cette date). Les informations relatives à ces avantages se présentent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Situation du régime		
Obligation au titre des prestations constituées au début	9 235 500	10 640 800
Coût des services courants	826 600	829 000
Gain actuariel	(505 700)	(2 257 500)
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	301 900	366 800
Contribution de l'Hôpital	(307 700)	(343 600)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	9 550 600	9 235 500
Passif au titre de prestations constituées	10 685 339	9 905 939
Obligation constatée	(1 134 739)	(670 439)

9. Passif au titre des prestations constituées (suite)

	2020	2019
Hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation sur les passifs	3.29%	3,18 %
Augmentation des coûts dentaires	4.00%	4,0 %
Augmentation du coût des soins de santé (diminution de 0,5 % par année jusqu'à l'atteinte du taux plancher de 5,0 %)	5.50%	6,0 %
Période d'amortissement des pertes (gains) actuarielles (DMERCA)	16,2 ans	16,3 ans

La charge de l'exercice se détaille comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Coût des services courants	826 600	829 000
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	301 900	366 800
Amortissement de la perte (gain) actuarielle	(41 400)	103 700
	1 087 100	1 299 500

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations.

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	158 130 689	154 600 150
Apports octroyés au cours de l'exercice *	4 850 675	10 956 550
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		
Amortissement des apports liés aux bâtiments	(7 096 173)	(6 989 743)
Amortissement des apports liés à l'équipement	(237 082)	(436 268)
Solde à la fin	155 648 109	158 130 689

* Les apports octroyés au cours de l'exercice proviennent principalement de deux subventions d'un montant total de 4 711 848 \$ du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario (trois subventions d'un montant total de 10 884 539 \$ en 2019), dont 4 072 671 \$ pour le projet du Carrefour santé Orléans et 639 177 \$ pour le financement du Fonds de réaménagement de l'infrastructure du système de santé (10 556 152 \$ pour le paiement final suite au règlement pour le projet de développement de l'Hôpital Montfort qui s'est terminé en juin 2010, un don de 50 000 \$ de l'Association des Bénévoles de l'Hôpital Montfort et 350 398 \$ pour divers projets en 2019).

11. Virement interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 4 405 282 \$ (6 185 059 \$ en 2019) a été transféré au Fonds d'opérations du Fonds de réserves pour immobilisations - projets de transformation pour financer le projet de transformation de dossier santé électronique. Un montant de 5 139 761 \$ (0 \$ en 2019) a aussi été utilisé de la part locale des coûts de cycle de vie des édifices en lien avec le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure

12. Fournitures et autres charges

	2020	2019
	\$	\$
Fournitures	7 430 469	7 149 952
Honoraires professionnels	1 296 468	1 920 127
Services achetés	17 055 569	16 648 040
Dépenses des bâtiments et terrains	1 823 962	1 715 063
Dépenses d'équipement	7 561 286	7 370 625
Dépenses diverses	5 152 561	4 232 321
	40 320 315	39 036 128

13. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2020	2019
	\$	\$
Débiteurs	9 909 193	(14 208 717)
Stocks	(10 778)	(52 701)
Frais payés d'avance	(433 082)	511 046
Créditeurs et frais courus	2 178 667	(3 882 909)
Produits reportés	186 462	65 726
	11 830 462	(17 567 555)

14. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés

L'Hôpital Montfort effectue des transactions avec plusieurs apparentés, lesquelles sont présentées ci-dessous.

Toutes les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Santé Montfort

Santé Montfort est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. Ses objectifs sont d'établir et d'exploiter un centre de soins de longue durée dans l'Est de l'Ontario, d'exploiter une clinique de réadaptation, d'exploiter des services alimentaires et de gérer un contrat avec le ministère de la Défense nationale afin d'offrir des services de santé. L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la plupart des membres de son conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni des services aux patients, administratifs et opérationnels à Santé Montfort pour une valeur d'échange établie entre les apparentés à 7 520 340 \$ (7 626 167 \$ en 2019). Ce montant est inclus sous la rubrique services aux patients à l'état non consolidé des résultats.

De plus, l'Hôpital s'est engagé à louer une portion de son terrain à Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme. Ce terrain a servi à la construction du centre de soins de longue durée de Santé Montfort. Le bail est pour une période de 20 ans se terminant en mars 2023, pour un montant de 1 \$ annuellement. Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu un montant de 195 518 \$ (199 928 \$ en 2019) de Santé Montfort à titre de loyer pour la clinique de réadaptation. Ce montant est inclus sous la rubrique Services auxiliaires et autres à l'état non consolidé des résultats.

Finalement, l'Hôpital s'est engagé auprès de Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme à verser, pour la location d'un terrain, un loyer annuel de 1 \$ pour une période de 50 ans se terminant en juin 2068. Le Carrefour santé d'Orléans est en construction sur ce terrain.

Institut du savoir Montfort

L'Institut du savoir Montfort (l'Institut) est un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la loi canadienne sur les organisations à but non lucratif afin d'opérer une institution dédiée à la création et à la transmission des connaissances, tout en faisant la promotion des objectifs de l'Hôpital Montfort. L'Hôpital est le membre unique de l'Institut du savoir Montfort et exerce un contrôle sur les activités de l'Institut.

L'Institut est engagé d'après un contrat de services avec l'Hôpital Montfort pour l'octroi réciproque de services conseils et de services externalisés. En vertu de ce contrat de services, l'Institut s'engage à offrir des services scientifiques, d'enseignement, de développement professionnel continu et de bibliothèque à l'Hôpital. L'Hôpital s'engage à offrir des services de ressources humaines, de finances, de déploiement et d'administration des solutions informatiques, de communication, d'évaluation éthique, de maintenance, de désignations et autres à l'Institut, et ce, à titre gratuit. La valeur d'échange, valeur établie par les apparentés, pour les services achetés par l'Hôpital Montfort auprès de l'Institut au cours de l'exercice est de 3 966 926 \$ (3 935 918 \$ en 2019). Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

Les états financiers des organismes apparentés à l'Hôpital sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les sommaires financiers de Santé Montfort et de l'Institut du savoir Montfort au 31 mars 2020 et 2019, se présentent comme suit :

14. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés (suite)

	Santé Montfort		Institut du savoir Montfort	
	2020	2019	2020	2019
	\$	\$	\$	\$
		(redressé)		
État de la situation financière				
Actif	49 725 234	52 242 492	6 222 422	5 382 560
Passif	42 477 568	45 137 278	5 517 423	4 275 627
Actif net	7 247 666	7 105 214	704 999	1 106 933
État des résultats				
Produits	4 647 740	5 797 343	7 772 208	7 222 154
Charges	3 886 615	4 379 444	8 180 542	7 252 962
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	761 125	1 417 899	(408 334)	(30 808)
État des flux de trésorerie				
Activités d'exploitation	(1 087 172)	(2 327 123)	(2 240 939)	(968 186)
Activités d'investissement	2 600 905	1 178 748	939 617	(2 018 838)
Activités de financement	(2 390 824)	(1 495 216)	3 011 143	974 917

Fondation Hôpital Montfort et l'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort

Fondation Hôpital Montfort et l'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort sont constitués en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Leur objectif respectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. L'Hôpital détient un intérêt économique dans la Fondation Hôpital Montfort et dans l'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort. Les deux entités versent des dons à l'Hôpital annuellement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, des dons de 59 905 \$ et 42 519 \$ ont été versés à l'Hôpital respectivement par la Fondation Hôpital Montfort et l'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort (60 514 \$ et 50 000 \$ respectivement en 2019).

Au 31 mars 2020, le solde de fonds de la Fondation Hôpital Montfort et de l'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort était respectivement de 15 641 694 \$ et 738 492 \$ (14 295 780 \$ et 689 594 \$ respectivement en 2019).

La Fondation Hôpital Montfort opère le stationnement de l'Hôpital Montfort et détient une licence d'utilisation de stationnement d'une valeur nette comptable au 31 mars 2020 de 3 146 702 \$ (3 693 955 \$ en 2019).

14. Présentation des entités contrôlées et opérations entre apparentés (suite)

Montfort Renaissance Inc.

Montfort Renaissance Inc. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. Sa mission est de revendiquer, de développer et d'offrir un éventail de services de santé mentale communautaire. L'Hôpital détient un intérêt économique dans Montfort Renaissance Inc. L'Hôpital a confié l'exploitation du centre de sevrage d'Ottawa à Montfort Renaissance Inc. À ce titre, un montant de 1 792 251 \$ (1 790 966 \$ en 2019) a été versé à Montfort Renaissance Inc., soit la somme que l'Hôpital a reçu du Réseau local d'intégration des services de Santé de Champlain. Ce montant est inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

L'Hôpital a également accordé une licence d'occupation des locaux et d'équipement relatif au centre de sevrage à Montfort Renaissance Inc. En contrepartie, Montfort Renaissance Inc. paie un droit de licence minimum mensuel de 1 \$ ainsi qu'un droit de licence additionnel représentant les coûts d'opération liés à l'immeuble. Cette entente est renouvelable annuellement.

Autres intérêts économiques

Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated

L'Hôpital est un membre fondateur de Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated (« ORHLS »). ORHLS a été créé dans le but de fournir des services de buanderie aux hôpitaux membres sur une base de coût par services. L'entité, un organisme sans but lucratif, est incorporé sans capital-actions en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario.

Au 31 mars 2020, l'Hôpital détient une portion de l'actif net de ORHLS pour un montant 759 849 \$ (1 176 201 \$ en 2019) sur l'actif net total de 10 372 709 \$ (13 016 413 \$ en 2019). Le montant n'est pas inclus dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 2 126 917 \$ (1 975 300 \$ en 2019) à ORHLS pour des services de buanderie. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Services d'approvisionnement de santé de Champlain (SASC) et l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO)

L'Hôpital est membre fondateur de Services d'approvisionnement de santé Champlain (SASC) et de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO). Ces entités ont été créées respectivement dans le but d'agir à titre de regroupement d'achat ainsi que de fournir des services de laboratoire. Ces entités sont des organismes sans but lucratif incorporés sans capital-actions en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 133 266 \$ (124 801 \$ en 2019) à CHSS pour faire partie d'un regroupement d'achat, et 9 849 317 \$ (9 244 085 \$ en 2019) à ALREO pour des services de laboratoire. Ces montants sont inclus sous la rubrique Fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Au 31 mars 2020, les montants à payer à SASC s'élèvent à 36 756 \$ (31 500 \$ en 2019) et sont inclus sous la rubrique Fournisseurs des Crédeurs et frais courus.

15. Gestion des risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

L'Hôpital prend des mesures pour gérer le risque de crédit associé aux services aux patients et établit une provision pour créances douteuses en tenant compte des tendances historiques et d'autres informations telle la situation économique.

La quasi-totalité du total des débiteurs provenant des services aux patients sont à recevoir du Régime d'assurance maladie d'une province canadienne et de patients. Ces derniers respectent les modalités de paiement habituelles. L'Hôpital n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque partie.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité.

Une gestion prudente est exercée pour minimiser l'impact de toute fluctuation éventuelle des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque relié à la capacité de l'Hôpital de réunir les fonds nécessaires pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion des liquidités a pour objectif de garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Pour l'ensemble des actifs gérés, ce risque peut résulter d'une incapacité de liquider ou de dénouer à un juste prix une position prise sur le marché.

La direction revoit sa position de liquidité régulièrement afin de s'assurer de maintenir un niveau de liquidité acceptable et de minimiser tout risque éventuel. L'Hôpital détient actuellement des liquidités suffisantes pour limiter le risque de liquidité.

16. Engagements contractuels

Carrefour santé d'Orléans

Le Carrefour santé d'Orléans est un projet de centre de santé unique et novateur qui doit regrouper une gamme de soins spécialisés et communautaires.

La construction du centre doit être financé majoritairement par le ministère de la Santé de l'Ontario et le ministère des Soins de longue durée de l'Ontario. Il est également prévu que l'Hôpital Montfort et sa communauté devront assumer approximativement 13 % des coûts de ce projet. Le projet du Carrefour santé Orléans est estimé à une valeur total de 83 500 000 \$ à terme.

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital s'est engagé envers certains fournisseurs pour différents contrats d'une valeur totale de 5 773 262 \$ dont la réalisation s'échelonne jusqu'en janvier 2023. Au 31 mars 2020, la valeur restante de ces engagements totalise 1 385 921 \$ (1 403 970 \$ en 2019).

16. Engagements contractuels (suite)

Projet pour le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital s'est engagé envers un fournisseur pour un contrat d'une valeur totale de 14 623 850 \$ dont la réalisation s'échelonne jusqu'en mars 2022. Au 31 mars 2020, la valeur restante de cet engagement totalise 9 063 318 \$ (14 262 516 \$ en 2019).

Fonds de réaménagement de l'infrastructure de la santé communautaire

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, l'Hôpital a reçu un financement de 246 150 \$ pour le Fonds de réaménagement de l'infrastructure de la santé communautaire. En raison du COVID-19 (note 18), l'Hôpital atteste qu'elle était dans l'impossibilité de compléter le projet pour lequel les fonds étaient destinés. Suite à l'autorisation obtenue du Ministère de la Santé de l'Ontario, un montant de 133 610 \$ est reporté à l'année financière suivante.

17. Éventualités

Passif éventuel – Équité salariale en négociation avec l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (AIIO)

L'Hôpital s'est engagé dans des négociations qui créeront potentiellement une obligation financière relativement au programme d'équité salariale avec l'AIIO. En date de publication des états financiers non consolidés, la direction ne possédait pas l'information nécessaire pour lui permettre de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Pour cette raison, aucun passif n'a été comptabilisé aux états financiers non consolidés au 31 mars 2020. Tout montant éventuel sera comptabilisé aux charges de l'exercice en cours lorsque le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Caution

L'Hôpital s'est porté garant du remboursement de prêts à long terme contractés par Santé Montfort et la Fondation Hôpital Montfort pour un montant de 21 218 796 \$ (25 021 031 \$ en 2019), et de couvertures de remplacement de risque en vertu d'un contrat de taux d'intérêt pour un montant de 1 588 063 \$ (841 177 \$ en 2019).

L'Hôpital estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de ces garanties est faible.

Litige

La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a habituellement des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2020, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.

Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au 31 mars 2020.

18. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. De plus, le 3 avril 2020, à l'exception de certains services essentiels, le gouvernement ontarien a ordonné la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces de l'Ontario jusqu'à nouvel ordre. Conformément aux mesures prescrites, l'Hôpital a été contraint de revoir l'ensemble de ses opérations afin de s'adapter aux exigences prescrites par le gouvernement. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation de l'Hôpital aux périodes futures.